### PRÉFÈTE DU RHÔNE Liberté Égalité Fraternité

# Secrétariat Général Commun Départemental Direction des ressources humaines

Arrêté préfectoral n°SGCD\_DRH\_BPE2R\_2023\_10\_05\_28 portant ouverture d'un recrutement contractuel de travailleur handicapé pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023 au sein de la Préfecture du Puy-de-Dôme (63)

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est, Préfète du Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi nº83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État, notamment son article 27 ;
- VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- VU le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France;
- **VU** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur;
- **VU** le message ministériel du 23 janvier 2023 portant autorisation de recrutement pour le corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer;
- SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

#### ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup>: Est autorisée, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un recrutement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'Intérieur et de l'outre-mer, par la voie contractuelle et au titre de la législation relative aux travailleurs handicapés pour la Préfecture du Puy-de-Dôme (63).

ARTICLE 2 : Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1, au sein de la Préfecture du Puy-de-Dôme (63)

ARTICLE 3 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- la notice d'inscription dûment remplie, datée et signée;
- une lettre de motivation manuscrite ou dactylographiée;
- un curriculum vitae dactylographié indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés;
- une photocopie recto verso de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport);
- la notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé établie par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées;
- l'attestation sur l'honneur de non-appartenance à un corps de la fonction publique ;
- un document justifiant de la situation au regard de la législation sur le service national.

## ARTICLE 4: Le retrait du formulaire s'effectue:

- soit par téléchargement sur le site Internet de la préfecture du Rhône https://www.rhone.gouv.fr/ Actions-de-l-Etat/Economie-travail-et-emploi/Entreprises-Emploi/Concours-et-examens/ Prefecture/Travailleurs-Handicapes
- soit par retrait sur place à la préfecture du Rhône Secrétariat Général Commun Direction des Ressources Humaines – Bureau du pilotage des effectifs, du recrutement et des rémunérations – 18, rue de Bonnel – 69 003 Lyon – Allée C2 - 5ème étage – Bureau 512

ARTICLE 5: Les dossiers complets sont à transmettre par voie postale uniquement, à partir du 16 octobre 2023 et au plus tard jusqu'au 05 novembre 2023, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

#### Secrétariat Général Commun du Rhône

Direction des Ressources Humaines – Bureau du pilotage des effectifs, du recrutement et des rémunérations

AAP2 TH 2023 – PREF 63

18, rue de Bonnel

69 419 LYON Cedex 03

**ARTICLE 6**: Une commission chargée de procéder à l'examen individuel des dossiers des candidats et aux entretiens individuels sera créée ultérieurement.

<u>ARTICLE 7</u>: Seuls les candidats dont le dossier de candidature aura été sélectionné par la commission de sélection seront convoqués à un entretien.

**ARTICLE 8**: La Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ; et les autorités compétentes sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, & 05/10/2023

La préfète,
Secrétaire générale,
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Vanina NICOLI